Installation des Conseils Municipaux
pour lesquels un second tour est nécessaire

15 mars 2020

2ème tour nécéssaire.

23 mai 2020

Remise au Gouvernement d'un rapport du Comité scientifique.

27 Mai 2020

Décret en Conseil des Ministres pour fixer la date du second tour.

Juin 2020

Second tour des élections.

Du 15 mars 2020 au (Date à définir par Décret)

- Les Délégations du Conseil Municipal au Maire prises au cours du mandat qui vient de s'achever sont maintenues.

- Les Maires et les Adjoints conservent leur fonction jusqu'à l'élection effective de leurs successeurs (art. L.2122 - 15 du CGCT).

- Les indemnités aux élus issus du mandat de 2014 sont maintenues.

⇨ **Si le Second tour devait être reporté au delà de juin, un scrutin complet soit les deux tours devrait alors être organisé pour les communes dans lesquelles le 1er tour n'a pas été décisif.**

- Dans les communes de moins de 1000 habitants dans lesquelles le Conseil Municipal n'a pas été élu au complet, les Conseillers Municipaux élus au 1er tour entrent en fonction le lendemain du Second tour.